l'affirmative, cette méthode n'était-elle pas anormale par rapport à la méthode ordinairement suivie en ces matières? Le ministre est-il en mesure de nous dire s'il est vrai qu'un autre groupe de dix fonctionnaires se propose de démissionner avant demain?

Cependant, je dirai que j'ai lu l'article en question et que j'ai constaté qu'il ressemble beaucoup à un article publié dans un autre périodique, par le même auteur, il y a quelque temps. Cet autre périodique, publication officielle d'un organisme professionnel en

L'hon. M. Macdonnell: Je vais considérer cette question comme un préavis, monsieur l'Orateur.

RADIO-CANADA

OBSERVATIONS RELATIVES AUX PROGRAMMES
FRANÇAIS À LA RADIO ET
À LA TÉLÉVISION

(Texte)

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Lionel Chevrier (Laurier): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable Solliciteur général ou à son remplaçant. Le ministre a-t-il fait des observations quelconques, soit directement soit indirectement, à la Société Radio-Canada en marge des programmes français à la radio et à la télévision?

L'hon. E. D. Fulton (ministre de la Justice et procureur général): Monsieur l'Orateur, je tiens la question comme préavis et j'y répondrai demain.

(Traduction)

LES PÊCHERIES

LE FRASER—À PROPOS D'UN ARTICLE DE LA REVUE DE L'UNIVERSITÉ DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, puis-je poser au ministre des Pêcheries une question dont je lui ai déjà donné préavis. Le ministre est-il au courant d'un article, paru dans l'édition d'été de 1959 de l'Alumni Chronicle, de l'université de la Colombie-Britannique, et signé par un M. Val Gwyther, qui prétend,—ce qui est faux et induit en erreur,—qu'il est possible de mettre en valeur le Fraser pour des fins hydro-électriques, tout en protégeant la remontée du poisson dans ce fleuve et, s'il en est ainsi, le ministre consentirait-il à se mettre en rapport avec les éditeurs de ce périodique afin que ce dernier puisse publier un exposé plus véridique dans son prochain numéro?

L'hon. J. A. MacLean (ministre des Pêcheries): Monsieur l'Orateur, je remercie l'honorable député d'avoir bien voulu me prévenir de sa question. Je dois dire que la question me paraît dépaser le domaine de ma responsabilité.

Cependant, je dirai que j'ai lu l'article en question et que j'ai constaté qu'il ressemble beaucoup à un article publié dans un autre périodique, par le même auteur, il y a quelque temps. Cet autre périodique, publication officielle d'un organisme professionnel en Colombie-Britannique, a publié par la suite un second article exposant un point de vue différent afin de montrer les deux aspects de la question. Je présume que, dans l'intérêt de l'objectivité, l'Alumni Chronicle, de l'université de la Colombie-Britannique, adoptera une attitude analogue. Évidemment, en ce qui me concerne, cette revue est parfaitement libre de publier ce qu'elle juge à propos.

M. Howard: Une autre question. Le ministre a-t-il bien dit qu'il n'est pas dans les limites de sa compétence et de sa responsabilité de faire en sorte que la vérité soit connue du public, en ce qui concerne le poisson?

M. l'Orateur: L'honorable député semble vouloir entraîner le ministre dans une discussion. L'honorable ministre a bien dit que cette question ne relevait pas de sa responsabilité administrative et je suis du même avis, même si j'ai permis qu'il y réponde.

LES PONTS

VOL AU BUREAU DE PERCEPTION DU PONT JACQUES-CARTIER—MONTRÉAL

(Texte)

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. George H. Hees (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, hier, l'honorable député de Shefford (M. Boivin) me demandait des renseignements au sujet d'un vol de \$3,000 et de 2,000 jetons de péage au pont Jacques-Cartier. Je suis heureux de lui fournir les détails suivants:

Le Conseil des ports nationaux m'avise qu'à l'heure du vol,—fixée par la police entre 11.55 p.m. samedi et 12.25 a.m. dimanche,—il y avait, comme d'habitude, deux percepteurs en fonction. Le vol a été commis au bureau de péage qui est à environ 20 pieds des boîtes de perception, et les voleurs y ont pénétré par effraction par la chute à charbon.

Le surintendant qui était de service dans le bureau de péage, suivant sa routine habituelle, avait fermé le bureau à clé vers 11 h. 50 du soir et fit sa tournée du côté sud du pont pour vérifier les péages des percepteurs qui devaient être relevés de leur poste à minuit. L'argent et les jetons représentaient les perceptions depuis 4 heures du soir samedi. Une enquête se poursuit.

L'hon. Lionel Chevrier (Laurier): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire à l'honorable ministre. A la suite